



L'OBJECTIF DU MARCHÉ:

Le but du Marché des fermiers de Bouctouche (MFB) est d'offrir un marché à la fois dynamique et axé sur la communauté tout en présentant une variété de produits agricoles et des aliments préparés de haute qualité, produits localement ainsi que de l'art et de l'artisanat faits à la main. Il favorisera un environnement positif et amusant tout en faisant la promotion des aliments locaux et de l'éducation et de la sensibilisation à la sécurité alimentaire au grand public et aux visiteurs de la région de Kent.

SAISON RÉGULIÈRE: les samedis du 21 mai au 15 octobre (22 semaines) – 8h à 13h

MARCHÉ D'AUTOMNE: les samedis du 22 octobre au 26 novembre (6 semaines) – 8h à 13h

MARCHÉ DE NOËL: vendredi le 2 décembre de 16h à 20h & samedi le 3 décembre de 9h à 17h

VISION DE LA BOUTIQUE SARRIETTE :

La Boutique SARRIETTE est un espace de magasinage unique qui favorise *l'ART D'UNE VIE SAVOUREUSE*. Cette Boutique rassemble une collection de produits locaux soigneusement sélectionnés et est conçu pour soutenir les artisans alimentaires à petite échelle. La Boutique encourage les micro-entrepreneurs à réussir en leur offrant un lieu pour s'épanouir et contribuer à leur manière à la santé de l'économie locale. La Boutique fonctionne pendant les heures de marché le samedi de 8h à 13h pendant la saison régulière et pendant d'autres marchés spéciaux.

MARCHANDS ADMISSIBLES:

Produits faits localement, d'origine locale et faits maison (faites-le, faites-le cuire, faites-le pousser !)

La Boutique SARRIETTE se spécialise dans la vente de produits agricoles frais et surgelés d'origine locale, à valeur ajoutée provenant des fermiers, producteurs, transformateurs et particuliers agréés, dont le nom, l'adresse et la signature figurent sur une demande de marchand agréé. La Boutique recherche des articles qui complètent et ajoutent de la saveur à la gamme de produits vendus par les marchands réguliers du marché des fermiers de Bouctouche.

Les produits naturels et artisanaux non-alimentaires doivent être fabriqués à la main par le marchand en utilisant autant de matériel local que possible, son talent artistique et sa formation pour produire un produit nouveau, unique et original approprié pour la Boutique. Les produits doivent être directement liés aux aliments, aux articles de cuisine et de garde-manger.

PROCESSUS DE DEMANDE:

ÉCHÉANCE: Veuillez retourner le formulaire de demande dûment rempli par le 29 avril 2022. Veuillez lire l'Annexe A pour plus de détails sur les opérations de la boutique.

Pour plus d'information:

Kathy Gildart
Gérante, Boutique SARRIETTE
Tél : (506) 380-0188
Courriel : bfn.sarriette@gmail.com
Site web : www.bouctouchefarmersmarket.ca

Soumettre la demande par l'un des moyens suivants:

- Formulaire électronique
- Courriel avec pièce jointe (scanné)
- Télécopieur : (506) 955-8184
- En personne ou par poste: 9 blvd Irving, Bouctouche, NB E4S 3J3
(appeler d'avance car le bureau n'est pas ouvert sur une base régulière)

RENSEIGNEMENTS DU MARCHAND:

Nom de l'entreprise: _____ Personne contact: _____
Adresse: _____ Ville: _____ Code Postal: _____
Téléphone: _____ Cell: _____ Télécopieur: _____
Courriel: _____ Site web: _____ Facebook: _____

CATÉGORIES DE MARCHANDS ET DE PRODUITS

Veuillez indiquer les catégories de produits générales principales et secondaires dans le tableau ci-dessous et fournir des descriptions détaillées des produits dans la prochaine section (Pages 3 à 5).

- Pour les nouveaux marchands, veuillez soumettre des photos et/ou des échantillons.
- Pour les marchands d'aliments, des renseignements additionnels peuvent être demandés sur la provenance de certains ingrédients.
- Les marchands doivent donner une semaine d'avis à la gérante de la Boutique avant d'ajouter ou de changer la catégorie de produits dans leurs kiosques et recevoir l'approbation pour les nouveaux items avant la mise en vente.

TYPE DE PRODUITS	Produits primaires <input checked="" type="checkbox"/>	Produits secondaires <input checked="" type="checkbox"/>
A) PRODUITS AGRICOLES ET ALIMENTS PRIMAIRES (ajouter les détails à la page 3)		
1) <i>Fermier / Jardinier (fruits et légumes)</i>		
2) <i>Horticulture (semis, plantes, fleurs coupées)</i>		
3) <i>Viandes et saucisses</i>		
4) <i>Fruits de mer et poisson</i>		
5) <i>Jus et breuvages</i>		
6) <i>Sirop et miel</i>		
7) <i>Oeufs et produits laitiers (incluant fromages)</i>		
8) <i>Autres produits (spécifier)</i>		
B) ALIMENTS PRÉPARÉS (ajouter les détails à la page 4)		
9) <i>Pains et pâtisseries</i>		
10) <i>Aliments préparés (préfabriqués et emballés)</i>		
11) <i>Aliments prêts à manger (pour Grab & Go)</i>		
12) <i>Confitures, conserves et sauces</i>		
13) <i>Herbes, épices et assaisonnements</i>		
14) <i>Huiles, vinaigres, condiments & vinaigrettes</i>		
15) <i>Autres produits (spécifier) :</i>		
C) PRODUITS DÉSHYDRATÉS ET SÉCHÉS (ajouter les détails à la page 5)		
16) <i>Pommes, poudre pour smoothies, champignons, tisanes</i>		
D) PRODUITS ARTISANAUX ET NATURELS NON LIÉS À L'ALIMENTATION (ajouter les détails à la page 5)		
17) <i>Planches à découper, tabliers, cadeaux et cartes saisonniers liés à la nourriture</i>		
18) <i>Produits à base d'aliments et de plantes, items santé (FERMACIE) (onguents, baumes, etc.)</i>		
E) AUTRES PRODUITS (non spécifiés ailleurs) (ajouter les détails à la page 5)		
19) <i>Autre produits (spécifier) :</i>		
Le Comité de gestion se réserve le droit de refuser un marchand ou un produit qui n'est pas conforme aux règlements ou aux normes du Marché des fermiers de Bouctouche.		

B) ALIMENTS PRÉPARÉS

Veillez fournir une liste détaillée des descriptions de produits pour chaque catégorie générale qui s'applique.

TYPE DE PRODUIT <i>Liste de produits (à spécifier)</i>	<i>Produit primaire</i> √	<i>Produits secondaires</i> √	<i>Inventaire suffisant pour la saison complète</i>	<i>Sinon, veuillez préciser les détails des quantités</i>	<i>Détails sur les produits spécifiques, les ingrédients de source locale, l'emballage, la certification et les licences, etc.</i>
ALIMENTS PRÉPARÉS					

C) PRODUITS DÉSHYDRATÉS ET SÉCHÉS

Veillez fournir une liste détaillée des descriptions de produits pour chaque catégorie générale qui s'applique.

TYPE DE PRODUIT <i>Liste de produits (à spécifier)</i>	<i>Produit primaire</i> √	<i>Produits secondaires</i> √	<i>Inventaire suffisant pour la saison complète</i>	<i>Sinon, veuillez préciser les détails des quantités</i>	<i>Détails sur les produits spécifiques, les ingrédients de source locale, l'emballage, la certification et les licences, etc.</i>
PRODUITS DÉSHYDRATÉS ET SÉCHÉS (Pommes, poudre pour smoothies, champignons, tisanes)					

D) PRODUITS ARTISANAUX NATURELS NON LIÉS À L'ALIMENTATION

Veillez fournir une liste détaillée des descriptions de produits pour chaque catégorie générale qui s'applique.

TYPE DE PRODUIT <i>Liste de produits (à spécifier)</i>	<i>Produit primaire</i> √	<i>Produits secondaires</i> √	<i>Inventaire suffisant pour la saison complète</i>	<i>Sinon, veuillez préciser les détails des quantités</i>	<i>Détails sur la technique artistique, le format, l'emballage des produits, la certification et les licences, les fournitures locales, etc.</i>
PRODUITS ARTISANAUX ET NATURELS NON LIÉS À L'ALIMENTATION					

E) AUTRES PRODUITS

TYPE DE PRODUIT <i>Liste de produits (à spécifier)</i>	<i>Produit primaire</i> √	<i>Produits secondaires</i> √	<i>Inventaire suffisant pour la saison complète</i>	<i>Sinon, veuillez préciser les détails des quantités</i>	<i>Détails sur les produits spécifiques, le format, l'emballage des produits, la certification et les licences, les fournitures locales, etc.</i>
AUTRES PRODUITS (non précisés ailleurs)					

RÈGLEMENTS:

Veillez lire attentivement les règlements à l'Annexe A. Veuillez noter que ceux-ci ont été modifiés à partir du Manuel des Règlements pour les Marchands du Marché des fermiers de Bouctouche.

FRAIS POUR 2022: (Voir annexe A)

- 1) Frais d'inscription annuel s'applique pour TOUS les types de marchands: 30\$ / saison (plus TVH).
- 2) Des frais de consignation de 30% seront déduits par la boutique SARRIETTE du prix de détail établi par le marchand.
- 3) Le paiement au marchand sera traité au plus tard le 15 de chaque mois pour les produits vendus au cours du mois précédent. Le premier paiement pour la saison 2022 aura lieu le 15 juillet.

CONSENTEMENT:

J'ai/Nous avons lu et j'accepte(ons) de respecter les règlements de la Boutique SARRIETTE tel que décrit dans le livret de règlements de la Boutique SARRIETTE. Je/Nous autorise(ons) que mon/nos nom(s) soi(en)t imprimé(s) sur la liste de marchands de la Boutique SARRIETTE sur le site web MFB et/ou sur la page Facebook. Je/Nous autorise(ons) le MFB d'utiliser des images de moi/nous, comme marchands approuvés, pour fins de promotion.

SIGNATURE: _____

Date: _____